



---

# Registre Public d'Accessibilité



---

Formation par alternance  
MFR de Vernines

---



## Renseignements sur l'établissement



Formation par alternance  
MFR de Vernines

### Bienvenue à la Maison Familiale Rurale de VERNINES

Raison sociale : Maison Familiale Rurale – CFA de Vernines

Adresse : 218 route des forges 63 210 Vernines

Téléphone : 04 73 65 66 15

Mail : mfr.vernines@mfr.asso.fr

Site Web : <https://www.mfr-vernines63.com>

Nom du représentant de la personne morale : Monsieur RAOUL Jean-Paul, Président

Siret : 779 250 232 000 39

NAF : 5322Z

Activité : Etablissement de formation professionnelle

Effectif de la MFR : Personnel : Variable

Public : Variable

Total : Variable

La MFR possède plusieurs niveaux ( étage et ou sous-sol) :

Oui

Non

Existence d'un Registre de sécurité

Oui

Non

Registre public d'accessibilité consultable à l'accueil

Oui

Non

Registre public d'accessibilité consultable sur le site Internet

Oui

Non



## CADRE LEGAL

«Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.» article 114 de la loi française du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées»

"La personne handicapée a droit à compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie". Loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées»

Le droit à compensation doit permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne pour vivre en milieu ordinaire ou adapté.

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. C'est pourquoi la loi handicap réaffirme le principe d'accessibilité généralisée quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap).



# LES GRANDES CATEGORIES DE HANDICAP

SYMBOL		DEFINITION	CONTRAINTE POTENTIELLES
E	HANDICAP MOTEUR	Ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte de la motricité: paralysies, amputations par exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos...</li> <li>Intégration au collectif</li> <li>Soins médicaux</li> </ul>
	HANDICAP AUDITIF	Diminution partielle ou totale de la capacité à entendre les sons, et modification de leur perception: surdité légère moyenne ou sévère par exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environnement de travail</li> <li>Intégration au collectif</li> <li>Accessibilité à la communication sonore</li> <li>Accessibilité au savoir et à l'information</li> </ul>
	HANDICAP VISUEL	<p>Limitation des actions et des fonctionnements du système visuel.</p> <p>Il concerne les personnes aveugles ou malvoyantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté à lire ou écrire</li> <li>Manque d'autonomie</li> <li>Accès aux locaux, au poste</li> <li>Intégration au collectif</li> <li>Accessibilité au savoir et à l'information</li> <li>Utilisation d'outils visuels</li> </ul>
	HANDICAP MENTAL	Limitation dans la rapidité des fonctions mentales et intellectuelles sur le plan de la compréhension, de la réflexion, des connaissances et de la perception: autisme, trisomie 21 par exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration au collectif</li> <li>Accessibilité au savoir et à l'information</li> <li>Difficultés de mémorisation, d'attention</li> </ul>
	HANDICAP PSYCHIQUE	Pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs ou émotionnels sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles: psychoses, TOC, schizophrénie ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de médicaments</li> <li>Capacité de concentration perturbée</li> <li>Difficulté de mémorisation</li> <li>Manque d'autonomie</li> <li>Résistance aux changements de l'environnement</li> </ul>
	MALADIES INVALIDANTES	Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...) momentanées, permanentes ou évolutives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux locaux, au poste</li> <li>Intégration au collectif</li> <li>Fatigabilité</li> <li>Soins médicaux</li> <li>Environnement de travail</li> </ul>
	TROUBLES DYS	Ensemble de troubles cognitifs spécifiques comme la dyslexie, dyspraxie, troubles d'attention...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Troubles de l'apprentissage</li> </ul>



## ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT

### Exigences générales d'accessibilité

- Pour la déficience visuelle : Exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité de l'éclairage
- Pour la déficience auditive : Exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée
- Pour la déficience intellectuelle : Exigences en termes de repérage et de qualité de l'éclairage
- Pour la déficience motrice : Exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.

Les équipements d'accessibilité sont présents et régulièrement entretenus

Les Personnes en Situation de Handicap peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en sortir de manière autonome.

La signalétique est lisible et visible et indique les différents accès.

La qualité de l'éclairage est suffisamment élevée et ne crée pas de gêne visuelle.

Les portes sont adaptées aux PSH (largeur suffisante, positionnement des poignées et fermes-portes résistants).

Les escaliers peuvent être utilisés en toute sécurité.

Le parc de stationnement prévoit une place de stationnement adapté facilement repérable.

Les sanitaires du rez-de-chaussée constituent un cabinet d'aisances adapté ainsi qu'un lavabo accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Toutes les chambres de l'internat sont aménagées et accessibles. Les salles d'eau ainsi que les cabinets d'aisances sont accessibles aux personnes en Situation de Handicap.

L'ensemble du personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil

Pour toute information, veuillez contacter la Directrice (Mme GESLIN Sybille)



## LABELISATION H+

Référente H+ : GESLIN Sybille / Relai H+ : DESBORDES Antonin

La labellisation H+ consiste en une démarche qualitative d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les missions de la MFR, dans le cadre de la labellisation sont de :

- Organiser la montée en compétences de l'équipe pour pérenniser la qualité de la prise en charge du handicap
- Mobiliser les partenaires et experts nécessaires à la prise en charge du handicap de ses apprenants
- Anticiper l'accueil des personnes en situation de handicap avant l'entrée en formation
- Communiquer en interne sur les besoins des personnes en situation de handicap et les moyens de compensations
- Adapter la formation et les modalités d'évaluation en fonction du handicap
- Accompagner les apprenants porteurs de handicap sur les temps d'entreprise
- Accompagner les apprenants vers le retour à l'emploi adapté à leur profil.
- Permettre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (bâtimентаire, pédagogique et numérique)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

en partenariat avec l'**agefiph**  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées